Commune de Montrabé



Guide FAMILLE 2026-2027

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
(0-15 ans)

édito



Joel Larroque
Maire de Montrabé

Françoise Gonzalez
Adjointe à l'Education, la Parentalité, l'Enfance et la Jeunesse

Chaque rentrée est une nouvelle étape pour les enfants, les parents et l'ensemble de notre communauté éducative. C'est un moment de retrouvailles, de découvertes et de nouveaux projets, que la commune est heureuse d'accompagner aux côtés des familles.

Accueillir tous les enfants, les voir grandir et s'épanouir est une priorité de notre action. De la crèche à l'école maternelle, de l'école élémentaire aux temps périscolaires et extrascolaires, ***notre volonté est d'offrir un parcours cohérent, de qualité et adapté aux besoins de chaque enfant.*** *Cet engagement se traduit par de nombreux équipements, mais aussi par une organisation pensée pour répondre au mieux aux attentes des familles.*

Au-delà des structures, la richesse de notre service réside avant tout dans les femmes et les hommes qui le font vivre chaque jour. ***Les professionnels de la petite enfance, les équipes éducatives, les animateurs, les agents municipaux et l'ensemble des partenaires œuvrent avec engagement, bienveillance et professionnalisme pour offrir à chaque enfant un cadre sécurisé, stimulant et épanouissant.***

Pour faciliter vos démarches administratives, le Point Famille est votre interlocuteur privilégié. Véritable guichet unique, il centralise les inscriptions, les réservations, les demandes de renseignements et l'ensemble des formalités liées aux services municipaux dédiés à l'enfance et à la jeunesse.

Le Guide Famille a été conçu comme un outil pratique pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. Nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il contribuera à rendre cette nouvelle année scolaire plus sereine.

À toutes les familles, aux enfants et à l'ensemble des équipes mobilisées, nous souhaitons une excellente rentrée 2026-2027, placée sous le signe de la confiance, de l'épanouissement et de la réussite.

Sommaire

Les dispositifs éducatifs 4-5

Les actions parentalité 6

Vos démarches

Le POINT FAMILLE 7
Les inscriptions crèche 8
Les inscriptions scolaires 10
Les inscriptions péri et extra scolaires 11
Réservations / annulations 12
Tarifs 14
LA REGIE - Les paiements 15

0-3 ANS

Le rôle de chaque structure 16
La crèche 17
Le Relais Petite Enfance 18

3-11 ANS

Qui fait quoi aux écoles 19
ALAÉ 20
Accueil de Loisirs 22
Restaurant scolaire 23

11-15 ANS

Qui fait quoi au collège 24
Le Service Jeunes 25

Infos pratiques

Grève 26
Stationnement 26

Associations

Parents d'élèves 27
Activités 28
Forum 29

Calendrier 30

Contacts 36

Le Guide FAMILLE 2026-2027 est une publication de la Mairie de Montrabé
Place François Mitterrand - 31850 Montrabé
05 61 84 56 30 - www.mairie-montrabe.fr
Rédaction conception : Mairie de Montrabé
Photos : Mairie de Montrabé, Adobe stock

Les dispositifs éducatifs
Le PEDT

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un axe de la CTG qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Par ailleurs, le PEDT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.

Le PEDT est intégré à la CTG.



Les dispositifs éducatifs
La CTG

La Convention Territoriale lobale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

L'année scolaire 2026-2027 va permettre de développer les 1ers objectifs de la CTG qui seront consultables sur le portail famille et le site internet de la commune



Les actions Parentalité

ÉCOUTE, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Le Pôle Education Famille met en place de nombreuses actions autour de la parentalité, de la Petite Enfance (0-3 ans) jusqu'à la Jeunesse

Ces actions Parentalité sont organisés dans le cadre du PEDT et s'inscrivent dans la démarche de la CTG.

Des ATELIERS Parents / Enfants ou Parents / Adolescents sont organisés tout au long de l'année, avec différentes thématiques selon les âges :

- Atelier « Je Signe avec bébé » : pour les futurs et jeunes parents
- Ateliers « Arts plastiques »
- Ateliers « Cuisine »
- Ateliers « Théâtre »
- Ateliers « Escape Game »
- Ateliers « Secourisme »

A noter : Lors de ces ateliers, la présence d'un parent ,tout au long de l'activité, est obligatoire.

Les dates et horaires des ateliers vous sont envoyées par mail et consultable tout au long de l'année sur le Portail Famille.

Ces ateliers sont gratuits mais l'inscription préalable est obligatoire, sur le Portail Famille.

N'hésitez pas à contacter le Point Famille si vous n'avez pas eu de place et que vous souhaitez être mis en liste d'attente.

Une SEMAINE DE LA PARENTALITÉ est organisée au mois de mars, avec des activités proposées aux familles : conférences, expositions.

Toutes les structures d'accueil sont attentives à la parentalité et à l'accompagnement des familles. Leurs responsables se tiennent à la disposition des familles pour les accueillir, les conseiller et les orienter si nécessaire vers des partenaires, en fonction des demandes et des problématiques.

Vos démarches
Le POINT FAMILLE

Situé au 1er étage de l'Espace St-Exupéy, le Point FAMILLE est le point d'entrée pour toutes vos démarches :

- Inscription à la crèche, à l'école, à l'ALAÉ, Accueil de Loisirs, Service Jeunes
- Inscription aux ateliers organisés par le service Parentalité
- Inscription aux séjours
- Modification des présences, signalement des absences ou tout autre renseignement administratif relatif à la fréquentation des structures municipales par vos enfants.



Pour se connecter : http://montrabe.portail-familles.app
(ou à partir du site web de la mairie : mairie-montrabe.fr
Services en lignes ou Accès rapides > portail famille)

Le Portail FAMILLE est le site internet - sur lequel vous trouverez toutes les informations et où vous pourrez effectuer vos démarches administrative.

UNE PARTIE DES INFORMATIONS EST EN LIBRE ACCÈS

> Menus du restaurant scolaire et de la crèche
> Règlement intérieur des services Enfance & Jeunesse et conditions d'utilisation du Portail Famille
> Tarifs et projets pédagogiques des services municipaux
> Actualités sur les séjours, activités du Service Jeunes, de l'Accueil de Loisirs...

VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour créer et accéder à votre espace personnel, connectez-vous sur :
http://montrabe.portail-familles.app

Des pièces justificatives seront à fournir impérativement. Puis, dans votre espace person- nel, vous pourrez réserver, modifier ou annuler la présence de vos enfants aux services municipaux et procéder au paiement en ligne des factures par carte bancaire.

Inscription à la crèche

Cette page présente uniquement les démarches administrative d'inscription. La description de la crèche municipale et des différents types d'accueil proposés est en page 17.

Les inscriptions sont gérées par le POINT FAMILLE.

ACCUEIL RÉGULIER

Votre demande doit être déposée sur le Portail Famille : http://montrabe.portail-familles.app

Cette demande ne vaut pas admission.

Les pièces justificatives sont à fournir impérativement.

La personne qui formule la demande doit exercer l'autorité parentale et habiter la commune de Montrabé.



Inscription à la crèche

L'admission

Une commission se réunit une fois par an, en mars, pour attribuer les places pour la rentrée de septembre.

Les admissions s'effectuent dans l'anonymat, lors de la commission, selon les critères fixés ci-dessous, en privilégiant les demandes des résidents montrabéens.

Les places sont attribuées en fonction des places disponibles par groupe d'âge.

CRITERES : La crèche est prioritairement réservée aux familles dont les deux parents ont une activité (emploi, recherche d'emploi active ou formation sur l'année).
La priorité est ensuite donnée aux demandes relatives à certaines situations : grossesses multiples, nécessité de regrouper les fratries, famille monoparentale, situation sociale de la famille et enfants porteurs de handicap.

La date de dépôt du dossier complet de demande d'inscription permet de départager les demandes à égalité selon les critères précités.

ACCUEIL OCCASIONNEL

La demande pour que votre enfant ait une place en accueil occasionnel doit également être déposée sur le Portail Famille, en sélectionnant «accueil occasionel».

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé.

Quand la direction de la crèche constate une disponibilité ponctuelle, les familles inscrites sont contactées.

Notez bien que les disponibilités sont imprévisibles et irrégulières ; cet accueil ne s'adresse donc pas aux familles qui ont besoin d'un mode de garde régulier.

Inscriptions scolaires

Pour s'inscrire aux écoles maternelles et élémentaires, il faut résider à Montrabé.

Les dérogations restent exceptionnelles.

Doivent s'inscrire :

- Les nouveaux arrivants domiciliés à Montrabé.

- Les enfants entrant en petite section à l'école maternelle.
A noter : L'enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire de septembre.

- Les enfants entrant en CP à l'école élémentaire.



Inscriptions
péri et extra-scolaires

Pour s'inscrire au restaurant scolaire, à l'ALAE,
à l' Accueil de Loisirs et au Service Jeunes

Il s'agit de services « périscolaires » et « extrascolaires ». Ils ne dépendent pas de l'Educa- tion nationale mais de votre Commune. Ils ne sont pas obligatoires.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente ces services, veuillez vous rapprocher du Point FAMILLE en leur envoyant un mail à : famille@mairie-montrabe.fr

Vous devrez alors actualiser votre dossier en téléchargeant les documents suivants sur le Portail Famille dans la partie « Mes documents » :

- Justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture internet, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer). NB : sauf pour les enfants rentrant en PS, CP ou les nouveaux élèves, qui l'ont déjà fourni lors de la préinscription;
- Attestation individuelle d'assurance au nom de l'enfant pour les temps extra et
- périscolaires pour 2026/2027 ;
- Attestation de quotient familial établie par la CAFou la MSA du mois de janvier 2026
- (si pas fourni)
- Certificat médical pour toute allergie non consignée dans un PAI
- Notification AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) si votre enfant en
- bénéficie
- Copie du jugement de garde en cas de séparation ou de divorce (à ne fournir qu'en cas de modification)
- Avis d'impôt 2026 du foyer correspondant aux revenus 2025

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et empêchera l'inscription.



Réservations Annulations

Si vous vous êtes inscrit à un service et que vous devez finalement modifier ou annuler cette réservation, il convient d'en informer le Point Famille en respectant les règles suivantes :

CRÈCHE

En cas d'annulation : prévenir directement la crèche, de préférence par e-mail, avant 9h.

RESTAURANT SCOLAIRE ET ALAÉ

La veille avant 9h, aucune modification n'est plus possible.

Pour toute modification (réservation ou annulation), il faut impérativement vous connecter sur «votre planning» en ligne, sur le Portail Famille, le jour ouvré précédent, avant 9h.

La réservation d'un repas implique la réservation de l'ALAÉ du midi.

Pour réserver le:		**Dernier délai pour modifier :**
Lundi	>>	Vendredi avant 9h
Mardi	>>	Lundi avant 9h
Mercredi	>>	Mardi avant 9h
Jeudi	>>	Mercredi avant 9h
Vendredi	>>	Jeudi avant 9h

En cas de jour férié : par exemple, si vous avez réservé l'ALAÉ pour un mardi et que le lundi est férié, le dernier délai pour procéder aux éventuelles modifications ou annulations sera le vendredi avant 9h.

Réservations Annulations

En cas de maladie, un jour de carence est appliqué.

Les jours suivants doivent être modifiés sur le Portail par la famille, en respect des modalités précédemment décrites. Aucun certificat médical n'est requis.

Le mercredi, il est possible de réserver :

- le midi de 11h45 à 13h35 (départ possible entre 13h et 13h35 si l'enfant ne reste pas l'après-midi)

- et/ou uniquement l'ALAÉ de l'après-midi, de 13h35 à 18h30 (arrivée entre 13h et 13h35 ; départ possible à partir de 16h30).

ACCUEIL DE LOISIRS et SERVICE JEUNES

> Petites vacances
- Réservation : au plus tard 15 jours avant,
- Annulationsans facturation : jusqu'à 7 jours avant le début des vacances ou sur présentationd'un certificat médical.

> Vacances d'été :
- Réservation : au plus tard 1 mois avant le début
- Annulation ou modification sans facturation : jusqu'à 15 jours avant le début des vacances ou avec un certificat médical pour juillet **et** août.

Les dates limites d'inscriptions pour chaque période de vacances sont consultables sur le calendrier en pages 30-31 de ce Guide (ou sur le Portail Famille).

Tarifs (2026-2027)

Tranches [1]	1 < 500	2 501 à 800	3 801 à 1200	4 1201 à 1500	5 1501 à 1700	6 1701 à 2000	7 2001 à 2300	8 >2300	Extérieur
ALAÉ [2]									
ALAÉ matin (1h05)	0,19 €	0,36 €	0,62 €	0,71 €	0,90 €	0,98 €	1,07 €	1,26 €	1,85 €
ALAÉ midi (1h20)	0,27 €	0,54 €	0,71 €	0,81 €	1,07 €	1,17 €	1,33 €	1,52 €	2,50 €
ALAÉ soir (2h30)	0,54 €	0,98 €	1,1 7 €	1,52 €	1,88 €	2,15 €	2,40 €	2,76 €	4,47 €
ALAÉ mercredi après-midi	4,85 €	6,03 €	6, 67 €	8,03 €	9,33 €	10,74 €	11,99 €	13,34 €	26,63 €
RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS									
Repas	2,36 €	2,98 €	3, 65 €	4,50 €	5,11 €	5,48 €	6,00 €	6,38 €	11,26 €
ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES)[2-3]									
Journée avec repas	11,15 €	12,38 €	13,78 €	14,95 €	16,82 €	18,57 €	20,37 €	22,77 €	40,88 €
PAI - Journée avec repas	7,59 €	8,64 €	9,87 €	10,97 €	12,61 €	14,36 €	15,89 €	17,99 €	32,17 €
½ Journée avec repas	8,82 €	9,75 €	10,74 €	11,39 €	13,78 €	15,59 €	16,76 €	19,15 €	33,34 €
PAI- ½ Journée avec repas	5,26 €	6,01 €	6,89 €	7,48 €	9,70 €	11,45 €	12,38 €	14,48 €	24,99 €
½ Journée sans repas	5,26 €	6,01 €	6,89 €	7,48 €	9,70 €	11,45 €	12,38 €	14,48 €	24,99 €
SERVICE JEUNES [2]									
Adhésion annuelle	12,90 €	13,46 €	14,03 €	14,59 €	15,15 €	16,83 €	17,95 €	19,07 €	20,20 €
Journée avec repas	9,06 €	9,91 €	10,84 €	11,70 €	12,98 €	14,12 €	15,40 €	16,97 €	30,79 €
PAI - Journée avec repas	4,63 €	5,27 €	6,06 €	6,70 €	7,70 €	8,77 €	9,70 €	10,98 €	19,68 €
½Journée avec repas	7,63 €	8,27 €	8,91 €	9,56 €	11,12 €	12,34 €	13,18 €	14,76 €	26,23 €
PAI ½ Journée avec repas	3,21 €	3,64 €	4,21 €	4,56 €	5,91 €	6,99 €	7,56 €	8,84 €	15,25 €
½ Journée sans repas	3,21 €	3,64 €	4,21 €	4,56 €	5,91 €	6,99 €	7,56 €	8,84 €	15,25 €
Supplément sortie	1,43 €	2,14 €	2,85 €	3,57 €	5,00 €	6,41 €	7,84 €	9,26 €	11,41 €
PÉNALITÉS (retards et défauts de paiements) POUR TOUS LES SERVICES									
Pénalités	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

(1) Tranches = revenu fiscal de référence 2026 (ligne 25 de l'avis d'imposition) divisé par le nombre de parts divisé par 12.
(2) Ces tarifs tiennent compte de la subvention de la CAF.
(2) Pour l'Accueil de Loisirs, les sorties sont comprises dans le tarif journalier.

Toute séquence fréquentée (matin, midi, soir) est due.

CRÈCHE MUNICIPALE

La participation financière des parents est fixée par la CNAF.
Elle est calculée en fonction des revenus imposables et du nombre d'enfants à charge.

Paiements

Les factures sont consultables et téléchargeables sur le Portail Famille, chaque début de mois. Le paiement est à réaliser en Mairie auprès de la Régie Générale ou en ligne, sur le Portail Famille, en vous connectant à votre espace personnel. Vous êtes invités à privilégier le paiement par carte bancaire sur le Portail Famille ou par prélèvement automatique.

A noter : Le paiement en espèces n'est pas accepté.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez payer en ligne par carte bancaire, via le Portail Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel, dans la rubrique «Mes factures».

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

> Pour la 1ère demande de prélèvement bancaire : remettre un RIB au Point Famille. Il vous faudra ensuite signer votre demande d'autorisation de prélèvement. Les prélèvements se font automati- quement le 15 du mois (exemple : la facture de septembre est prélevée le 15 octobre).

> Pour les virements : contacter la Régie Générale qui vous communiquera le RIB.

CHÈQUES BANCAIRES, CESUS, CHÈQUES VACANCES

Votre règlement devra parvenir à la Régie Générale après réception de la facture et avant le 15 du mois (exemple : facture de septembre à régler avant le 15 octobre).

> Chèques bancaires, libellés à l'ordre de « Régie Générale » : ils peuvent être déposés à la Régie Générale ou dans la boîte aux lettres de la Mairie (sous le porche, au niveau du parking).

> CESUS : utilisables pour la crèche, l'ALAÉ, l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.

> Chèques vacances : uniquement pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.

ATTENTION : Il est interdit de déposer des chèques vacances ou des chèques CESU dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre à la Régie Générale (Mairie-Place F.Mitterrand), contre délivrance d'un reçu.

AIDES AUX TEMPS LIBRES (CAF) et COMITÉS D'ENTREPRISES

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes (vacances scolaires), sauf exception de certains Comités d'Entreprises.
Les personnes concernées sont invitées à se signaler auprès du Point Famille.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Des aides financières existent pour les familles rencontrant des difficultés.
Pour faire le point sur votre situation, contactez la Maison des Solidarités de Balma : 13, avenue Pierre Coupeau - 05 61 24 92 20 - Du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h ou le CCAS de Montrabé (ccas@mairie-montrabe.fr).

Petite enfance
Rôle des structures

LES STRUCTURES MUNICIPALES

La commune dispose de 2 services dédiés à la petite enfance :

> la crèche "les Galopins montrabéens"
> le Relais Petite Enfance



Ces services proposent des activités d'éveil des sens, de psychomotricité, etc. au moyen de jeux et de matériels éducatifs.

Le personnel formé à cet effet assure un développement progressif et contrôlé de chaque enfant jusqu'à une autonomie permettant une bonne intégration à l'entrée en école maternelle.

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

La PMI est le coeur d udispositif médico-social du Conseil Départemental. Au service des familles, elle est en charge de la protection sanitaire des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans en organisant entre autre des consultations gratuites pour le suivi médical et social.
La Maison des Solidarités de Balma veille au bon fonctionnement de la crèche et du Relais Petite Enfance, tant sur le plan de la santé des enfants que sur celui du respect des règlements et de la conformité du matériel, ainsi que sur les normes d'accueil qui régissent ces établissements.
La PMI exerce son contrôle sur le bon fonctionnement au travers du Projet Educatif élaboré par l'ensemble du personnel.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF veille au respect des règlements et des protocoles qui régissent le secteur de la Petite Enfance. Elle soutient les établissements d'accueil sur le plan financier.

La crèche

PRÉSENTATION

La crèche "Les galopins montrabéens" est une structure municipale d'une capacité de 40 places, pour l'accueil collectif d'enfants, à partir de l'âge de 2 mois jusqu'à leur entrée à la maternelle.

Les enfants sont répartis dans trois sections selon leur âge et leur niveau de développement. Il y a une équipe référente pour chaque niveau. Les bébés bénéficient d'une adaptation progressive lors de leur arrivée ainsi que du respect des rythmes propres à chacun. Un médecin est attaché à la crèche (Dr Sophie de Saintignon).

Le projet pédagogique de la crèche est téléchargeable sur le Portail Famille.

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Fermetures annuelles :

- 3 semaines entre fin juillet et fin août
- 1 semaine lors des vacances de fin d'année
- 1 semaine aux vacances de Printemps
- Les jours fériés et certains ponts (voir calendrier en page 31)
- 3 journées pédagogiques (formation du personnel)

TYPES D'ACCUEILS PROPOSÉS

ACCUEIL RÉGULIER : l'enfant dispose d'une place et est accueilli à l'année.

ACCUEIL OCCASIONNEL : les familles inscrites sont contactées lorsque la crèche constate une disponibilité d'une journée ou d'une 1/2 journée dans la semaine à venir. Cet accueil s'adresse aux familles qui n'ont pas besoin d'un mode de garde régulier mais qui souhaitent que leur enfant fréquente ponctuellement la crèche.

ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : pour les parents à la recherche d'un emploi.

RESTAURATION - MENUS

Les menus sont consultables sur le Portail Famille et affichés à la crèche.

Le Relais Petite Enfance

PRÉSENTATION

Sous l'égide de la municipalité et avec le concours financier de la CAF, qui supervise également son bon fonctionnement, ainsi que la surveillance de la PMI, ce service gratuit est mis à la disposition des assistantes maternelles qui s'y inscrivent :

> de leur propre initiative pour assurer un développement harmonieux des enfants dont ils/elles ont la charge ;

> sous l'impulsion des parents qui souhaitent une socialisation plus poussée de leurs enfants avant l'entrée en petite section d'école maternelle.

FONCTIONNEMENT

Lieu d'accueil, d'information et d'échange, le Relais propose :



> DES ACCUEILS COLLECTIFS
(le lundi et le mardi matin de 9h30 à 11h30)
destinés aux assistantes maternelles accompagnées des enfants. Des animations, des ateliers, des sorties et des rencontres sont organisés par la responsable du Relais.

> UN GUICHET UNIQUE
pour permettre à chaque parent recherchant un mode de garde d'être conseillé et orienté dans ses démarches.
Le guichet unique est aussi un lieu de ressources pour les parents employeurs et les assistantes maternelles.

> DES TEMPS DE FORMATION
sont proposés par la responsable du Relais aux assistantes maternelles.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES ET DISPONIBILITÉS

Le Relais tient à votre disposition cette liste à jour.
Elle est consultable sur http://montrabe.portail-familles.app
et sous forme de carte sur : mairie-montrabe.fr/carte-interactive

Enfance 3-11 ans

Qui fait quoi à l'école ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Montrabé dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN). Il est lui-même sous l'autorité de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs.trices des établissements scolaires ; il assure à ce titre un rôle pédagogique et de contrôle. En outre, il est l'interlocuteur de la Mairie.

L'école maternelle Jean de la Fontaine et l'école élémentaire Jean Moulin forment le groupe scolaire de Montrabé. La direction de ces écoles est assurée par des enseignantes qui bénéficient d'une décharge certains jours, pour exercer des responsabilités administratives, pédagogiques et de représentation auprès de la commune et des parents d'élèves.

> Direction École maternelle : Nathalie FAURE. Déchargée de classe : le mardi et un mercredi sur 2 (sous réserve / à confirmer)

> Direction École élémentaire : Mathilde PAOLOZZI. Déchargée de classe : le lundi, le mardi et un mercredi sur 2 (sous réserve / à confirmer).

LE CONSEIL D'ÉCOLE

est une instance de concertation, qui se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Les procès verbaux sont affichés dans les établissements.

Y participent : la direction de l'école, les enseignants, des élus municipaux et des représentants des parents d'élèves, le personnel municipal affecté aux écoles, ainsi que les responsables des services périscolaires.

LA COMMUNE

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. Elle assure également les inscriptions scolaires, la gestion du budget de l'école(matériel, mobilier...) et le fonctionnement des services d'accueil péri et extra scolaires.

ALAÉ
AccueildeLoisirs Associé aux Écoles

L'ALAÉ est un service municipal non obligatoire qui accueille les enfants le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi.

ANIMATIONS

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, l'équipe de l'ALAÉ élabore un projet pédagogique, duquel découlent les activités proposées aux enfants.

Les objectifs sont multiples :
> Faciliter l'épanouissement de l'enfant au sein du collectif ;
> Respecter les rythmes individuels de l'enfant ;
> Accompagner les enfants dans les di érentes transitions de leur journée (lien école-famille)

Le matin est essentiellement un temps d'accueil et d'échange. L'enfant a le libre choix de participer aux animations de l'ALAÉ ou de simplement jouer avec ses camarades.
La pause méridienne est plus consacrée à la détente, tandis que le soir, des projets d'animation suivis sont proposés.



Chaque année, de nouvelles activités voient le jour grâce à l'équipe d'animation, à travers la réalisation de projets.
Des ateliers sont mis en place avec les associations partenaires : Tennis Club, Basket Club, les Jardiniers de Montrabé, Cyclo Club...
Le mercredi après-midi : avec un temps d'activité plus long, des projets suivis, organisés sur l'année, sont proposés aux enfants. Le projet pédagogique de l'ALAÉ est disponible auprès de la direction de l'ALAÉ et sur le Portail Famille.

CONSIGNES

En arrivant le matin, l'enfant doit être inscrit auprès de l'animateur chargé de l'accueil. En partant le soir, la feuille d'émargement doit être signée par la personne habilitée à récupérer l'enfant. Le goûter est fourni par la famille.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : http://montrabe.portail-familles.app

ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

FONCTIONNEMENT

L'ALAÉ fonctionne les joursdeclasse uniquement.

> Du lundi au vendredi, il accueille les enfants avant la classe (de 7h30 à 8h35) et après la classe (de 16h à 18h30), ainsi que pendant la pause méridienne (de 11h45 à 13h35).

> Le mercredi, il accueille les enfants de 11h45 à 18h30.

<table>
<tr><th></th><th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr>
<tr><td>7h30 - 8h35
8h35 - 8h45</td><td colspan="5">ALAÉ
Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants</td></tr>
<tr><td>8h45 - 11h45</td><td colspan="5">ÉCOLE</td></tr>
<tr><td>11h45 - 13h35</td><td colspan="3">ALAÉ + RESTAURATION</td><td colspan="2" rowspan="3"></td></tr>
<tr><td>13h35 - 13h45</td><td>Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants</td><td rowspan="3">ALAÉ

De 13h00 à 13h35 : possibilité de récupérer les enfants après le repas

>16h30 : récupération des enfants à l'Espace St-Exupéry</td></tr>
<tr><td>13h45 - 16h00</td><td>ÉCOLE</td><td>ÉCOLE</td></tr>
<tr><td>16h00 - 18h30</td><td>ALAÉ</td><td>ALAÉ</td></tr>
</table>

Pensez à fournir un goûter à votre enfant s'il reste à l'ALAÉ le soir et le mercredi après-midi

POUR RÉCUPÉRER SON ENFANT LE SOIR

> S'il n'est pas inscrit à l'ALAÉ, l'enfant doit être récupéré à 16h00, à la sortie de l'école.

> S'il est inscrit à l'ALAÉ, l'enfant peut être récupéré à partir de 16h30 :

- Enfants de maternelle : à l'ALAÉ Maternelle, situé dans les locaux de l'école maternelle sauf le mercredi où il faut se rendre à l'ALAE de l'Espace St-Exupéry ;
- Enfants du Cp au CM2 : à l'ALAÉ Élémentaire, situé à l'Espace St-Exupéry.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de récupérer son enfant entre 16h et 16h30 (les animateurs font l'appel dans les classes puis emmènent les enfants goûter).

Le mercredi, il est également possible de récupérer son enfant le midi : entre 13h et 13h35, à l'ALAE maternelle ou à l'ALAE élementaire. Les portes de l'ALAÉ ferment à 18h30. Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Une facturation est appliquée pour tout retard. Les personnes habilitées à récupérer les enfants devront pouvoir justifier de leur identité à la demande de l'agent chargé de valider la sortie.

Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un service municipal non obligatoire, qui propose un accueil pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires
SAUF FERMETURE : 1 semaine à Noël, 3 semaines en août, les jours fériés et certains ponts Les dates exactes de fermeture sont indiquées sur le calendrier en pages 28-29.

HORAIRES : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- de 7h30 à 9h30 : arrivée des enfants
- De 16h30 à 18h30 : départ des enfants

NB : le midi, il est possible de déposer les enfants ou de venir les récupérer entre 11h30 et 12h ou entre 13h et 13h30.
Toute demande de modification des réservations doit rester exceptionnelle et sera soumise à la validation de la direction.
Le goûter est compris dans le tarif pour l'enfant inscrit la journée ou l'après-midi.
Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Les portes de l'Accueil de Loisirs ferment à 18h30. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30).
En cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire et pour assurer une continuité éducative, les fonctions de direction de l'Accueil de Loisirs sont assurées par des responsables de l'ALAÉ et une équipe d'animateurs travaille dans les deux structures.

ANIMATIONS

L'Accueil de Loisirs propose :
> des activités (sport, activités manuelles, expression...)
> des sorties (piscine, cinéma, ferme pédagogique, accrobranche...)

SÉJOURS

L'AccueildeLoisirs organise des séjours d'été.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : http://montrabe.portail-familles.app

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAÉ, à l'Accueil de Loisirs ou au Service Jeunes, dans la limite des places disponibles.

FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et durant les vacances scolaires quand l'Accueil de Loisirs est ouvert.
Les repas sont préparés sur place, par un cuisinier.

Le service fonctionne sous forme de self dès la petite section de maternelle.
Le mobilier et les couverts sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.



Les animateurs aident et accompagnent les enfants, surtout les plus jeunes, afin qu'ils se servent et débarassent seuls leur plateau. Ils trient leurs déchets, qui sont ensuite traités séparemment, avec les poubelles de tri sélectif (emballages et papier) et une collecte des biodéchets du restaurant scolaire réalisée une fois par semaine.

MENUS

Les menus de la semaine sont a chés à l'ALAÉ, le vendredi pour la semaine suivante.
Ils sont consultables sur le Portail Famille, à partir du jeudi de la semaine précédente.
Les menus sont conformes au principe de la laïcité.

ALLERGIES

Pour les enfants qui présentent des risques d'allergies alimentaires, il est obligatoire d'établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), avec la direction de l'école.
L'autorisa- tion d'inscription et les modalités d'accueil au restaurant scolaire sont soumises à la signature d'un protocole d'accord avec les di érents partenaires : Éducation Nationale, Mairie, médecin scolaire, médecin allergologue.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : http://montrabe.portail-familles.app

Jeunesse 11-15 ans
Qui fait quoi au collège ?

Construit en 2004, le collège Paul Cézanne accueille les enfants résidant à Montrabé, Mondouzil, Beaupuy, Rouffiac-Tolosan et Lapeyrouse Fossat.

ÉDUCATION NATIONALE

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

> Principale du Collège : Mme Mattuizzi
> Principale Adjointe : Mme Gouzenes
> Conseillère Principale d'Éducation : Mme Baragnon

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement.
Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès verbaux sont a chés dans l'établissement.

RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Départemental est chargé de construire,d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique...
La Mairie participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase. La Mairie intervient également à travers le Service Jeunes.

Service Jeunes

Le Service Jeunes est un service municipal non obligatoire, qui propose des accueils et des actions, à destination des collégiens.

Les animateurs du Service Jeunes interviennent tout au long de l'année, au collège les jours de classe et pendant les vacances scolaires.
Au collège (horaires fixés à la rentrée) :
Le Service jeunes intervient au sein de la classe ULIS pour proposer des activités autour du théâtre.
Pendant les vacances scolaires :
Un planning d'activités et de sorties à la journée est proposé. Il est mis en ligne sur le Portail Famille.

Pour les sorties, un supplément est appliqué lors de la facturation (voir tarifs page 14). Le goûter est compris dans le tarif de la journée ou après-midi.



Les horaires :
• De 7h30 à 9h30 : Accueil
• De 9h30 à 12h : Activités
--> A 12h (arrivées ou départs)
• De 12h à 13h30 : Déjeuner au restaurant scolaire
--> A 13h30 (arrivées ou départs)
• De 13h30 à 16h30 : Activités avec pause goûter à 16h !
• De 16h30 à 18h30 (départs) : Activités libres

Le Service Jeunes organise un séjour d'été.

Des projets sont portés par les jeunes : Act'jeunes, projets citoyens, Festijeuxnes... Pour s'inscrire : https://montrabe.portail-familles.app/

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : http://montrabe.portail-familles.app

Infos pratiques

Se garer aux abords des établissements scolaires

Prendre le temps de se garer, c'est le premier geste de sécurité !

AUX ECOLES : ZONE BLEUE (stationnement de 1h30 maximum, avec le disque)



Pour faciliter les déposes et récupérations des enfants, le petit parking de la Gare et le parking de l'Esplanade des écoles sont réglementés « zone bleue » :
- La durée de stationnement est limitée à 1h30 maximum.
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h, le mercredi de 7h30 à 12h, hors week-end et vacances scolaires.
-Un disque bleu doit être apposé derrière le pare-brise.

Pour les stationnements plus longs, il est possible de se garer sur la place du 19 mars 1962 (facilement accessible à pied, en empruntant le passage souterrain) ou sur le grand parking de la Gare.

AU COLLÈGE : Les parkings prévus pour les parents sont situés en bas de la descente (s autres sont réservés aux bus ou au personnel du collège).

Arrêts exceptionnels des services

Lorsque, d'une manière exceptionnelle, les services ne peuvent pas être assurés (grève...), la Mairie envoie un premier e-mail pour prévenir les parents que des perturbations sont possibles. Puis, lorsque les informations exactes sont connues (en général la veille), un second e-mail est envoyé, indiquant précisément les perturbations de services.

Un service d'alerte SMS vous est proposé sur mairie-montrabe.fr/alertes-sms

POUR RESTER INFORMÉ :

Abonnez-vous à la newsletter

Suivez-nous sur Facebook

Suivez-nous sur Instagram

Associations

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents au conseil d'école sont élus par l'ensemble des parents. Leur nombre correspond au nombre de classes. Ils disposent d'une voix délibérative.
Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toutes circonstances, elles sont tenues à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont elles peuvent avoir connaissance.
Pour les rencontrer, vous pouvez participer à leur assemblée générale de début d'année scolaire, où sont élus les présidents, trésorier, secrétaire... ou les contacter :

> A.P.E.M. (Amicale des Parents d'élèves des Écoles de Montrabé)
Présidente : Elodie Adinani
Site internet : apem-montrabe.fr - E-mail : apemmontrabe@gmail.com
Assemblée Générale : jeudi 17 septembre à 20h30 à l'Accent

> F.C.P.E. MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
Présidente : Perrine Montaner - 06 64 30 48 05 / Christelle Avila - 06 72 02 42 48
E-mail : fcpe-primaire@laposte.net
Assemblée Générale : jeudi 10 septembre à 20h30 à l'Accent

> A.P.C.M. (PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE MONTRABÉ)
Président : Arnaud Sassoure
E-mail : apcmontrabe@gmail.com
Assemblée Générale : lundi 14 septembre, à 20h30, au collège

> F.C.P.E. COLLÈGE
Présidente : Morgane Milcent - 06 76 30 33 08
E-mail : fcpe.montrabe@gmail.com
Assemblée Générale : mardi 22 septembre, au collège

ASSOCIATION D'AIDE AUX DEVOIRS

> À L'HEURE DE LA SORTIE
Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99 ; Caroline Boutté - 06 09 26 30 23
Site internet : a-lheure-de-la-sortie.jimdofree.com - E-mail : alhs31850@gmail.com
Assemblée Générale : vendredi 25 septembre à 18h à l'Accent

L'association recherche des bénévoles pour encadrer les enfants à l'aide aux devoirs, en partenariat avec les enseignants : de 16h30 à 17h15, les lundis, mardis et jeudis.

Associations

> Association Loisirs Équestres ALERT
Joseph Lleida - 09 73 53 70 23
E-mail : loisirs.equestres@gmail.fr
Site Internet : alertmontrabe.com

> Association sportive du Collège Paul Cézanne
Pascale Mattiuzzi - Christophe Pereira
05 34 26 54 90
E-mail : 0312698p@ac-toulouse.fr

> Atelier Art-en-ciel [théâtre]
Caroline Bousquet et Pierrot Corpel
09 80 62 11 90
E-mail : a.artenciel@gmail.com

> Basket Club [B.C.L.M.]
Léo Flourac - 0622 31 28 97
Fabienne Tchijako - 06 25 60 54 23
E-mail : basket.bclm@gmail.com
Site Internet : basket-bclm31.fr

> Club des Artistes de Montrabé
Arnaud Lechantre - 06 01 91 10 90
Aurelie Müller - 06 29 89 16 85
clubdesartistesdemontrabe@gmail.com
Site :
clubdesartistesdemontrabe.jimdo.com

> Cyclo Club Montrabéen
Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99
E-mail : jean-bernard_trigo@orange.fr
Site : https://ccmontrabeen. ffvelo.org

> École de Musique de Montrabé
Philippe Ichard
E-mail : emm.montrabe@gmail.com
Site Internet : ecolemusiquemontrabe.
wixsite.com/ecolemusiquemontrabe

> Gymnastic'Club
Joelle Bensousan-06 86 96 70 02
E-mail : gymclubmontrabe@gmail.com
Site Internet : gymclubmontrabe.fr

> Judo Sporting Club
Damien Ngo SieuHong - 06 69 44 49 30
E-mail : judo.montrabe@gmail.com
Site Internet :
https://judo-montrabe. judo.com

> Montrabé Académie Sport (football)
Pier Revellin et Muriel Boudrière
06 99 95 68 35
E-mail : mas.foot31850@gmail.com
facebook.com/MontrabéAcadémieSports/
instagram.com/montrabe_academie_sports/

> Tennis Club de Montrabé
Frédéric Louberssac - 06 43 43 98 21
Philippe Lestrade - 06 65 70 94 86
E-mail : flouberssac@ymail.com
Site Internet : club. t.fr/tcmontrabe

> Tennis de table de Montrabé
Philippe Goutelle - 06 81 23 80 23
E-mail : tennisdetablemontrabe@gmail.com
Site internet : https://attm.kalisport.com

Associations

SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
05 34 26 46 97 - vie.associative@mairie-montrabe.fr
À l'ACCENT (Allée A. Candela)
Sur rendez-vous



Commune de Montrabé

Calendrier
Accueil de

SEPTEMBRE 2026			OCTOBRE 2026			NOVEMBRE 2026			DECEMBRE 2026			JANVIER 2027			FEVRIER 2027		
M	1	*Rentrée scolaire*	J	1		D	1		M	1		V	1	FÉRIÉ	L	1	
M	2		V	2		L	2		M	2		S	2		M	2	
J	3		S	3		M	3		J	3		D	3		M	3	
V	4		D	4		M	4		V	4		L	4		J	4	
S	5		L	5	Avant 9h00	J	5		S	5		M	5		V	5	
D	6		M	6		V	6		D	6		M	6		S	6	
L	7		M	7		S	7		L	7	Avant 9h00	J	7		D	7	
M	8		J	8		D	8		M	8		V	8		L	8	
M	9		V	9		L	9		M	9		S	9		M	9	
J	10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	
V	11		D	11		M	11		V	11		L	11		J	11	
S	12		L	12		J	12		S	12		M	12		V	12	
D	13		M	13		V	13		D	13		M	13		S	13	
L	14		M	14		S	14		L	14		J	14		D	14	
M	15		J	15		D	15		M	15		V	15		L	15	
M	16		V	16		L	16		M	16		S	16		M	16	
J	17		S	17		M	17		J	17		D	17		M	17	
V	18		D	18		M	18		V	18		L	18		J	18	
S	19		L	19		J	19		S	19		M	19		V	19	
D	20		M	20		V	20		D	20		M	20		S	20	
L	21		M	21		S	21		L	21		J	21		D	21	
M	22		J	22		D	22		M	22		V	22		L	22	
M	23		V	23		L	23		M	23		S	23		M	23	
J	24		S	24		M	24		J	24	FERMÉ	D	24		M	24	
V	25		D	25		M	25		V	25	FÉRIÉ	L	25	Avant 9h00	J	25	
S	26		L	26		J	26		S	26		M	26		V	26	
D	27		M	27		V	27		D	27		M	27		S	27	
L	28		M	28		S	28		L	28		J	28		D	28	
M	29		J	29		D	29		M	29		V	29				
M	30		V	30		L	30		M	30		S	30				
			S	31					J	31	FERMÉ	D	31				

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES SCOLAIRES - ZONE C

ACCUEIL DE LOISIRS OUVERT

2026-2027
Loisirs

MARS 2027			AVRIL 2027			MAI 2027			JUIN 2027			JUILLET 2027			AOÛT 2027		
L	1		J	1		S	1		M	1		J	1		D	1	
M	2		V	2		D	2		M	2		V	2		L	2	FERMÉ
M	3		S	3		L	3		J	3		S	3		M	3	FERMÉ
J	4		D	4		M	4		V	4		D	4		M	4	FERMÉ
V	5		L	5		M	5		S	5		L	5		J	5	FERMÉ
S	6		M	6		J	6		D	6		M	6		V	6	FERMÉ
D	7		M	7		V	7		L	7	Avant 9h00	M	7		S	7	
L	8		J	8		S	8		M	8		J	8		D	8	
M	9		V	9		D	9		M	9		V	9		L	9	FERMÉ
M	10		S	10		L	10		J	10		S	10		M	10	FERMÉ
J	11		D	11		M	11		V	11		D	11		M	11	FERMÉ
V	12		L	12		M	12		S	12		L	12		J	12	FERMÉ
S	13		M	13		J	13		D	13		M	13		V	13	FERMÉ
D	14		M	14		V	14		L	14		M	14	FÉRIÉ	S	14	
L	15		J	15		S	15		M	15		J	15		D	15	
M	16		V	16		D	16		M	16		V	16		L	16	FERMÉ
M	17		S	17		L	17		J	17		S	17		M	17	FERMÉ
J	18		D	18		M	18		V	18		D	18		M	18	FERMÉ
V	19		L	19		M	19		S	19		L	19		J	19	FERMÉ
S	20		M	20		J	20		D	20		M	20		V	20	FERMÉ
D	21		M	21		V	21		L	21		M	21		S	21	
L	22	Avant 9h00	J	22		S	22		M	22		J	22		D	22	
M	23		V	23		D	23		M	23		V	23		L	23	
M	24		S	24		L	24		J	24		S	24		M	24	
J	25		D	25		M	25		V	25		D	25		M	25	
V	26		L	26		M	26		S	26		L	26		J	26	
S	27		M	27		J	27		D	27		M	27		V	27	
D	28		M	28		V	28		L	28		M	28		S	28	
L	29		J	29		S	29		M	29		J	29		D	29	
M	30		V	30		D	30		M	30		V	30		L	30	
M	31					L	31					S	31		M	31	

SEPTEMBRE 2027		
M	1	FERMÉ
J	2	*Rentrée scolaire*
V	22	
S	23	
D	24	

ACCUEIL DE LOISIRS FERMÉ

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE.
Au-delà de cette date, votre enfant est sur liste d'attente.

Commune de Montrabé

Calendrier Service

SEPTEMBRE 2026		OCTOBRE 2026			NOVEMBRE 2026			DECEMBRE 2026			JANVIER 2027			FEVRIER 2027		
1	Rentrée scolaire	J	1		D	1		M	1		V	1	FÉRIÉ	L	1	
2		V	2		L	2		M	2		S	2		M	2	
3		S	3		M	3		J	3		D	3		M	3	
4		D	4		M	4		V	4		L	4		J	4	
5		L	5	Avant 9h00	J	5		S	5		M	5		V	5	
6		M	6		V	6		D	6		M	6		S	6	
7		M	7		S	7		L	7	Avant 9h00	J	7		D	7	
8		J	8		D	8		M	8		V	8		L	8	
9		V	9		L	9		M	9		S	9		M	9	
10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	
11		D	11		M	11		V	11		L	11		J	11	
12		L	12		J	12		S	12		M	12		V	12	
13		M	13		V	13		D	13		M	13		S	13	
14		M	14		S	14		L	14		J	14		D	14	
15		J	15		D	15		M	15		V	15		L	15	FERMÉ
16		V	16		L	16		M	16		S	16		M	16	FERMÉ
17		S	17		M	17		J	17		D	17		M	17	FERMÉ
18		D	18		M	18		V	18		L	18		J	18	FERMÉ
19		L	19		J	19		S	19		M	19		V	19	FERMÉ
20		M	20		V	20		D	20		M	20		S	20	
21		M	21		S	21		L	21		J	21		D	21	
22		J	22		D	22		M	22		V	22		L	22	
23		V	23		L	23		M	23		S	23		M	23	
24		S	24		M	24		J	24	FERMÉ	D	24		M	24	
25		D	25		M	25		V	25	FÉRIÉ	L	25	Avant 9h00	J	25	
26		L	26	FERMÉ	J	26		S	26		M	26		V	26	
27		M	27	FERMÉ	V	27		D	27		M	27		S	27	
28		M	28	FERMÉ	S	28		L	28	FERMÉ	J	28		D	28	
29		J	29	FERMÉ	D	29		M	29	FERMÉ	V	29				
30		V	30	FERMÉ	L	30		M	30	FERMÉ	S	30				
		S	31					J	31	FERMÉ	D	31				

SERVICE JEUNES MONTRABÉ

VACANCES SCOLAIRES - ZONE C

SERVICE JEUNES OUVERT

2026-2027
Jeunes

MARS 2027			AVRIL 2027			MAI 2027			JUIN 2027			JUILLET 2027			AOÛT 2027		
L	1		J	1		S	1		M	1		J	1		D	1	
M	2		V	2		D	2		M	2		V	2		L	2	FERMÉ
M	3		S	3		L	3		J	3		S	3		M	3	FERMÉ
J	4		D	4		M	4		V	4		D	4		M	4	FERMÉ
V	5		L	5		M	5		S	5		L	5	FERMÉ	J	5	FERMÉ
S	6		M	6		J	6		D	6		M	6	FERMÉ	V	6	FERMÉ
D	7		M	7		V	7		L	7	Avant 9h00	M	7	FERMÉ	S	7	
L	8		J	8		S	8		M	8		J	8	FERMÉ	D	8	
M	9		V	9		D	9		M	9		V	9	FERMÉ	L	9	FERMÉ
M	10		S	10		L	10		J	10		S	10		M	10	FERMÉ
J	11		D	11		M	11		V	11		D	11		M	11	FERMÉ
V	12		L	12	FERMÉ	M	12		S	12		L	12		J	12	FERMÉ
S	13		M	13	FERMÉ	J	13		D	13		M	13		V	13	FERMÉ
D	14		M	14	FERMÉ	V	14		L	14		M	14	FÉRIÉ	S	14	
L	15		J	15	FERMÉ	S	15		M	15		J	15		D	15	
M	16		V	16	FERMÉ	D	16		M	16		V	16		L	16	FERMÉ
M	17		S	17		L	17		J	17		S	17		M	17	FERMÉ
J	18		D	18		M	18		V	18		D	18		M	18	FERMÉ
V	19		L	19		M	19		S	19		L	19		J	19	FERMÉ
S	20		M	20		J	20		D	20		M	20		V	20	FERMÉ
D	21		M	21		V	21		L	21		M	21		S	21	
L	22	Avant 9h00	J	22		S	22		M	22		J	22		D	22	
M	23		V	23		D	23		M	23		V	23		L	23	
M	24		S	24		L	24		J	24		S	24		M	24	
J	25		D	25		M	25		V	25		D	25		M	25	
V	26		L	26		M	26		S	26		L	26		J	26	
S	27		M	27		J	27		D	27		M	27		V	27	
D	28		M	28		V	28		L	28		M	28		S	28	
L	29		J	29		S	29		M	29		J	29		D	29	
M	30		V	30		D	30		M	30		V	30		L	30	
M	31					L	31					S	31		M	31	

SEPTEMBRE 2027		
M	1	FERMÉ
J	2	*Rentrée scolaire*
V	22	
S	23	
D	24	

SERVICE JEUNES FERMÉ

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE.
Au-delà de cette date, votre enfant est sur liste d'attente.

Commune de Montrabé

Calendrier Crèche

EPTEMBRE 2026		OCTOBRE 2026			NOVEMBRE 2026			DECEMBRE 2026			JANVIER 2027			FEVRIER 2027		
1		J	1		D	1		M	1		V	1	FÉRIÉ	L	1	
2		V	2		L	2		M	2		S	2		M	2	
3		S	3		M	3		J	3		D	3		M	3	
4		D	4		M	4		V	4		L	4		J	4	
5		L	5		J	5		S	5		M	5		V	5	FE
6		M	6		V	6		D	6		M	6		S	6	
7		M	7		S	7		L	7		J	7		D	7	
8		J	8		D	8		M	8		V	8		L	8	
9		V	9		L	9		M	9		S	9		M	9	
10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	
11		D	11		M	11	FÉRIÉ	V	11		L	11		J	11	
12		L	12		J	12		S	12		M	12		V	12	
13		M	13		V	13	FERMÉ	D	13		M	13		S	13	
14		M	14		S	14		L	14		J	14		D	14	
15		J	15		D	15		M	15		V	15		L	15	
16		V	16		L	16		M	16		S	16		M	16	
17		S	17		M	17		J	17		D	17		M	17	
18		D	18		M	18		V	18		L	18		J	18	
19		L	19		J	19		S	19		M	19		V	19	
20		M	20		V	20		D	20		M	20		S	20	
21		M	21		S	21		L	21		J	21		D	21	
22		J	22		D	22		M	22		V	22		L	22	
23		V	23		L	23		M	23		S	23		M	23	
24		S	24		M	24		J	24	FERMÉ	D	24		M	24	
25		D	25		M	25		V	25	FÉRIÉ	L	25		J	25	
26		L	26		J	26		S	26		M	26		V	26	
27		M	27		V	27		D	27		M	27		S	27	
28		M	28		S	28		L	28	FERMÉ	J	28		D	28	
29		J	29		D	29		M	29	FERMÉ	V	29				
30		V	30		L	30		M	30	FERMÉ	S	30				
		S	31					J	31	FERMÉ	D	31				

VACANCES SCOLAIRES - ZONE C

2026-2027

MARS 2027			AVRIL 2027			MAI 2027			JUIN 2027			JUILLET 2027			AOÛT 2027		
L	1		J	1		S	1		M	1		J	1		D	1	
M	2		V	2		D	2		M	2		V	2		L	2	FERMÉ
M	3		S	3		L	3		J	3		S	3		M	3	FERMÉ
J	4		D	4		M	4		V	4		D	4		M	4	FERMÉ
V	5		L	5		M	5		S	5		L	5		J	5	FERMÉ
S	6		M	6		J	6	FÉRIÉ	D	6		M	6		V	6	FERMÉ
D	7		M	7		V	7	FERMÉ	L	7		M	7		S	7	
L	8		J	8		S	8		M	8		J	8		D	8	
M	9		V	9		D	9		M	9		V	9		L	9	FERMÉ
M	10		S	10		L	10		J	10		S	10		M	10	FERMÉ
J	11		D	11		M	11		V	11		D	11		M	11	FERMÉ
V	12		L	12		M	12		S	12		L	12		J	12	FERMÉ
S	13		M	13		J	13		D	13		M	13		V	13	FERMÉ
D	14		M	14	FERMÉ	V	14		L	14		M	14	FÉRIÉ	S	14	
L	15		J	15	FERMÉ	S	15		M	15		J	15		D	15	
M	16		V	16	FERMÉ	D	16		M	16		V	16		L	16	FERMÉ
M	17		S	17		L	17	FÉRIÉ	J	17		S	17		M	17	FERMÉ
J	18		D	18		M	18		V	18		D	18		M	18	FERMÉ
V	19		L	19		M	19		S	19		L	19		J	19	FERMÉ
S	20		M	20		J	20		D	20		M	20		V	20	FERMÉ
D	21		M	21		V	21		L	21		M	21		S	21	
L	22		J	22		S	22		M	22		J	22		D	22	
M	23		V	23		D	23		M	23		V	23		L	23	FERMÉ
M	24		S	24		L	24		J	24		S	24		M	24	Rentrée
J	25		D	25		M	25		V	25		D	25		M	25	
V	26		L	26		M	26		S	26		L	26		J	26	
S	27		M	27		J	27		D	27		M	27		V	27	
D	28		M	28		V	28		L	28		M	28		S	28	
L	29	FÉRIÉ	J	29		S	29		M	29		J	29		D	29	
M	30		V	30		D	30		M	30		V	30		L	30	
M	31					L	31					S	31		M	31	

SEPTEMBRE 2027		
M	1	
J	2	*Rentrée scolaire*
V	22	
S	23	
D	24	

CRÈCHE FERMÉE

Contacts

ÉDUCATION - FAMILLE

> ÉLUS MUNICIPAUX
Accueil Mairie
05 61 84 56 30
info@mairie-montrabe.fr

>RESPONSABLE DU PÔLE ÉDUCATION FAMILLE
Mélanie IZARD
06 08 85 33 83
education@mairie-montrabe.fr

Administratif

> POINT FAMILLE / Démarches
(Espace St-Exupéry , 1er étage)
Valérie GISQUET
Clémentine LAGARDE
06 08 85 33 83
famille@mairie-montrabe.fr
Permanence téléphonique
du lundi au vendredi
Accueil : sur rendez-vous

> RÉGIE GÉNÉRALE / Paiements
(Mairie annexe)
05 61 84 56 37
regie.generale@mairie-montrabe.fr

Petite Enfance

> CRÈCHE
(Espace St-Exupéry)
Directrice :
05 61 84 73 85
creche@mairie-montrabe.fr

> RELAIS PETITE ENFANCE
(Espace St-Exupéry)
Responsable : Mallaury PERRIER
Accueil sur RDV
07 76 78 80 02
le.relais@mairie-montrabe.fr

Enfance & Jeunesse

> COORDINATION ENFANCE & JEUNESSE
(Espace St-Exupéry)
Aurélie TUDURI
07 76 89 67 43
enfance.jeunesse@mairie-montrabe.fr

> DIRECTION ALAÉ ÉLÉMENTAIRE
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 72 88 99 81
famille@mairie-montrabe.fr

> DIRECTION ALAÉ MATERNELLE
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 45 92 69 18
famille@mairie-montrabe.fr

Contacts

Enfance & Jeunesse (suite)

> ACCUEIL DE LOISIRS
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
Marjorie FOURNIER
06 08 85 33 83 / 05 61 84 81 69
famille@mairie-montrabe.fr

> SERVICE JEUNES
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
Marjorie FOURNIER
06 08 85 33 83 (Point Famille)
famille@mairie-montrabe.fr

SOCIAL

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Logement, handicap...
(Mairie annexe, sur rendez-vous)
ccas@mairie-montrabe.fr

> MAISON DES SOLIDARITES
Aides du conseil départemental, assistantes sociales...
13, avenue Pierre Coupeau - Balma
05 61 24 92 20
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

> MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS
Soutien et accompagnement des 11-25 ans et leurs parents
16 rue Pierre-Paul Riquet - Toulouse
05 034 46 37 64
maisondesadolescents31@cd31.fr

ÉCOLES ET COLLÈGE

> ÉCOLE MATERNELLE
JEAN DE LA FONTAINE
(allée du Logis Vieux)
Direction : Nathalie FAURE
Décharge de direction : tous les mardis et un lundi sur deux
05 61 84 71 03
ce.0311799m@ac-toulouse.fr

> ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JEAN MOULIN
(Esplanade des écoles)
Direction : Mathilde PAOLOZZI
Décharge de direction : lundi, mardi et un mercredi sur deux
05 61 84 70 73
ce.0310702v@ac-toulouse.fr

> COLLÈGE PAUL CÉZANNE
(3, route de Mondouzil)
Principale : Mme MATTUIZZI
Principale adjointe : Mme GOUZENES
05 34 26 54 90
Vie Scolaire : 05 34 26 54 92
0312698p@ac-toulouse.fr
http://paul-cezanne.ecollege.haute-garonne.fr

ASSOCIATIONS

> SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
(à l'ACCENT - allée A.Candela)
Isabelle BOR
05 34 26 46 97
vie.associative@mairie-montrabe.fr

FESTI' JEUXNES

SAMEDI 19 SEPT

14H À 18H



MINI FERME | JEUX GONFLABLES

ZONE DE LOISIRS DE MALPAS

ENTRÉE GRATUITE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Commune de Montrabé

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Haute-Garonne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR